

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

#### COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 28 mars 2023 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D. POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; C. AZAIS ; S. JEAN ; J-M. DUMAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

**Absents représentés** : M-C. FABRE DE ROUSSAC par W. BIGNON ; N. LECLERC par M. ROUVIER ; D. CUPOLI par L. GASC ; A. CHOUKROUN par B. DANIS ; S. MARTI par C. AZAIS ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; D. VIALAS par S. JEAN ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

**Absent** : JF. MARY

### 26. Demande de subventions 2023 (tranche 3), travaux d'extension et de rénovation du gymnase

La commune de Marseillan a obtenu des subventions pour les premières tranches des travaux du complexe sportif.

Il apparaît aujourd'hui déterminant d'obtenir de nouvelles subventions pour la rénovation du gymnase existant.

Ce projet peut faire l'objet de demande de subventions auprès de divers financeurs en 2023.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs		Montant € HT
Département	10 %	185.900 €
Région	20 %	371.800 €
SAM	20 %	371.800 €
DSIL	30 %	557.700 €
Commune	20 %	371.800 €
	Coût du projet	1.859.000 €

Il appartient au conseil municipal :

**De valider** les travaux pour d'extension et de rénovation du gymnase.

**D'approuver** le plan de financement annexé à la présente.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

**De solliciter** les subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de Sète Agglopôle Méditerranée et de la DSIL.

**De prendre** l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

Il convient d'en délibérer.

### LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**A LA MAJORITE**

**Pour 23**

**Contre 3 : C. PINO ; C. BASTIDE ; D. SAUVADE**

**Abstention 2 : J. GROSSO ; A. ZAKHARY**

### DECIDE

**De valider** les travaux pour d'extension et de rénovation du gymnase.

**D'approuver** le plan de financement annexé à la présente.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

**De solliciter** les subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et de Sète Agglopôle Méditerranée et de la DSIL.

**De prendre** l'engagement de réaliser les préconisations et les investissements prévus dans le programme d'actions, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

**La secrétaire de séance**



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire**

**Yves MICHEL**

